

Compte-rendu du Conseil du 12 juin 2019

Étaient présents : Mme Lise FAGOT - M. Marcel BOUCHE - M. Gérard NOWACZYK - Mme Marie-Christine BERNARD - M. Stéphane VIOLANT - M. Guy HENRY –Mme Evelyne WARIN - M. Bruno LURION - Mme Evelyne MAIRE.

Excusé ayant donné pouvoir

Absent excusé : Mr Jean-Michel MEXIQUE

Madame Marie-Christine BERNARD a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- **Réintégration des résultats du service assainissement dans le budget communal**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le transfert ou non à la Communauté de Communes des territoires de Lunéville à Baccarat, du résultat du budget assainissement.

Ce dernier présente un résultat de clôture de :

56 231.06€ de déficit en section de fonctionnement

29 593.00€ d'excédent en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas transférer les résultats du service assainissement à la Communauté de Communes des territoires de Lunéville à Baccarat.

Le résultat sera donc réintégré dans le budget communal.

- **Décision budgétaire modificative**

Compte tenu de la décision du Conseil Municipal de réintégrer le résultat du service assainissement dans le budget communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Article chapitre	Intitulés	Crédits votés	Proposition	TOTAL
Investissement - recettes				
021/021	Virement du fonctionnement	78 431.00	- 29 593.00	48 838.00
Investissement - dépenses				
001/001	Déficit reporté	40 663.01	- 29 593.00	11 070.01
Fonctionnement - recettes				
002/002	Excédent reporté	341 180.29	- 56 231.06	284 949.23
Fonctionnement - dépenses				
023/023	Virement à l'investissement	78 431.00	- 29 593.00	48 838.00

- **Offre de concours de la Mairie de Fontenoy pour la réfection du Pont de la Barre**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la réfection du Pont de la Barre, situé sur le territoire de Glonville mais emprunté par des usagers de Fontenoy-la-Joute, le Conseil Municipal propose à Glonville une offre de concours.

Cette offre sera une participation financière d'un montant de 10% hors taxe du montant du devis, soit 1 733.43€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre de concours et autorise Madame le Maire à signer une convention.

- **Programme d'actions 2019 en forêt communale**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles proposés par l'ONF pour l'année 2019 :

Travaux sylvicoles

Nettoisement de régénération parcelles 39 et 40

Cloisonnement sylvicole parcelles 23, 24, 25, 28, 29 et 30 pour un montant de 14 820€ HT

Travaux sylvicoles

Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelle 19 pour un montant de 2 390€ HT

Travaux de maintenance parcellaire

Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture parcelles 2,16,26, 27 et 35 pour 2019

Parcelles 1, 17, 19, 23 et 41 pour 2020, pour un montant de 7 450€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte uniquement les travaux de maintenance parcellaire, qui seront réalisés en régie par les employés municipaux ou par les chasseurs.

- **Coupes 2019/2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2019 :

Feuillus des parcelles n° 2, 16, 26 et 27 : vente de bois façonnés,

Résineux des parcelles 26 et 27 : exploitation mécanisée en régie.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **Renouvellement de la convention viabilité hivernale**

Dans le cadre de la viabilité hivernale, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour le déneigement du réseau de désenclavement.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et prendra effet à la mi-novembre 2019.

- **Vente de ferraille à la Société Derichebourg**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les employés municipaux ont porté de la ferraille à la Société Derichebourg, pour un montant de 36.50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recouvrer la somme, par l'émission d'un titre de recettes.

- **Délibération modificative pour la vente de bois à Monsieur Ragon**

Madame le Maire informe les membres du Conseil, qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération n°22 du 12 avril 2019, portant sur une vente de bois à Monsieur Ragon.

Les 33 m3 de bois doivent lui être facturés 25€ le m3, soit 825.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recouvrer la somme, par l'émission d'un titre de recettes.

- **Demande de subvention du Sporting Club de Baccarat**

Madame le Maire informe les membres du Conseil, que le Sporting Club de Baccarat, auquel sont licenciés plusieurs enfants et un adulte de Glonville, sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser au Sporting Club de Baccarat une subvention d'un montant de 500€.

Les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2019.

- **Questions diverses**

Le chantier jeunes aura lieu du 8 au 12 juillet

La cérémonie de la commémoration du crash de l'avion anglais aura lieu le 28 juillet

Remerciements des associations pour le versement des subventions